

2 Temps fort

Le Conseil fédéral met fin à l'exception suisse

COVID-19 Compte tenu de l'augmentation des déplacements et du nombre croissant de cas depuis mi-juin, le Conseil fédéral reprend la main en ordonnant le port du masque dans les transports publics dès lundi. Aucune amende n'est prévue pour le moment

AINA SKJELLAUG
@AinaSkjellaug

Alors qu'il appartient aux cantons depuis deux semaines d'empêcher une seconde vague de pandémie, le Conseil fédéral reprend la main et revient à la manœuvre. À la suite de l'augmentation du nombre de cas de Covid-19 depuis mi-juin, il durcit le ton. «Ces derniers jours, nous avons constaté que le virus pouvait se propager de manière très rapide. Nous avons besoin d'un nouvel équilibre entre la prudence et la détente, entre les assouplissements et la responsabilité individuelle, entre les cantons et la Confédération», a entamé mercredi après-midi la présidente de la Confédération

«Tous les pays qui nous entourent ont une obligation beaucoup plus stricte du port du masque»

ALAIN BERTSET

ration, Simonetta Sommaruga, en conférence de presse. «Dès lundi 6 juillet, le port du masque sera obligatoire dans les transports publics, et ce dans toute la Suisse. Nous répondons ainsi à beaucoup de cantons et d'entreprises de transport public qui souhaitent une réglementation uniforme dans l'ensemble de notre pays. Pour les personnes qui traversent chaque jour des cantons, il ne fait pas sens de décréter une telle obligation dans certaines zones uniquement. Grâce au port du masque, nous pouvons nous protéger nous-même et protéger autrui», a-t-elle martelé.

Le Conseil fédéral va d'ici à la fin de la semaine préciser les détails de l'ordon-

nance afin que le 6 juillet «tout soit clair pour les uns et les autres».

L'obligation de porter un masque s'applique à tous les transports publics, donc non seulement aux trains, aux trams et aux bus, mais aussi aux téléphériques et aux bateaux. Font exception les téléskis et les télésièges.

Quel que soit le nombre de personnes

Les enfants de moins de 12 ans sont dispensés. En outre, les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons particulières, notamment médicales, en sont également exemptées. L'obligation de porter un masque s'applique quel que soit le nombre de personnes dans les transports publics. Les deux types de masques – d'hygiène ou en textile – sont autorisés, il est par ailleurs déconseillé d'utiliser des masques fabriqués soi-même.

Le Conseil fédéral précise que «l'obligation du port du masque n'est pas remplie avec un foulard ou un tissu. Car un foulard n'offre pas de protection suffisante contre une infection et n'a qu'un effet limité de protection pour autrui.» Le masque doit être porté convenablement, couvrant le nez et la bouche. Aucune amende d'ordre ne sera infligée au contrevenant, assure la présidente. «Ce sera au personnel de sécurité de demander à la personne ne respectant pas le port du masque de quitter le véhicule», détaille le directeur de l'Office fédéral des transports, Peter Füglistaler.

«Nous avons décidé de renforcer certaines mesures car, nous le constatons, le virus est toujours là: nous avons 137 nouveaux cas aujourd'hui, et – s'il ne faut pas se laisser impressionner par les annonces quotidiennes car ce n'est pas de cela qu'il s'agit – nous assistons tout de même à un changement de *trend*», précise Alain Bertset. «Depuis le 19 juin, nous sommes dans une situation où les compétences sont partagées entre

EN CHIFFRES

512 071 décès dans le monde.

1 670 décès en Suisse.

1,444: taux de reproduction estimé en Suisse, à savoir le nombre d'infections causées par un individu infecté (au 21 juin).

137 nouveaux cas ont été répertoriés par l'OFSP entre le 30 juin à 8h et le 1er juillet à 8h.

Chiffres au 1er juillet sauf indication LT



Le Conseil fédéral lors de la conférence de presse hier. «Nous avons décidé de renforcer certaines mesures car, nous le constatons, le virus est toujours là.»

Confédération et cantons. La Confédération continue à être responsable des mesures de base, et il incombe aux cantons de mettre en œuvre ces éléments», explique-t-il.

Le conseiller fédéral a rencontré lundi les représentants des directeurs cantonaux de la Santé pour parler des prochaines étapes, faire le point sur le traçage, l'isolement des malades et les quarantaines et pour suivre l'évolution des téléchargements de l'application SwissCovid. Le million de téléchargements de l'application active va bientôt être dépassé.

«Dans ce cadre-là, le port obligatoire du masque dans les transports publics fait sens. Nous sommes une exception dans l'espace géographique dans lequel nous vivons: tous les pays qui nous entourent ont une obligation beaucoup plus stricte du port du masque. Au moment où les frontières rouvrent, où la saison touristique peut commencer, où le nombre de voyageurs dans les transports publics augmente, il nous a semblé raisonnable de prévoir une obligation qui vaille sur l'ensemble du pays et éviter un patchwork de différentes décisions cantonales. L'objectif est de

protéger notre pays de la diffusion de l'épidémie. Pourquoi dès lors attendre lundi? Quelques jours sont nécessaires pour travailler de concert avec les entreprises de transport, répond le Conseil fédéral. Aucun cas de contamination dans les transports publics n'a motivé cette décision, il s'agit d'une simple prévention, précise-t-il.

Le directeur des CFF, Vincent Ducrot, ne voit pas «d'injustice» dans cette ordonnance, il ne prévoit pas non plus d'engager du personnel supplémentaire dans ses rames, mais de le former et de le sensibiliser. ■

La facture financière s'étalera sur plusieurs années

FINANCES La crise coûte 30,8 milliards à la Confédération, une somme qui sera amortie sur plusieurs années. Elle la prive aussi de 5 milliards de recettes fiscales

BERNARD WUTHRICH, BERNE
@BdWuthrich

La facture du coronavirus et la façon dont la Confédération compte l'honorer se présentent. Au total, les dépenses supplémentaires occasionnées par la pandémie s'élevaient à 30,8 milliards. Comme l'a expliqué mercredi le ministre des Finances, Ueli Maurer, les dépenses extraordinaires seront consignées sur le compte spécial prévu par la règle du frein à l'endettement. Ce mécanisme financier a un effet anticyclique. Il autorise un certain déficit en année difficile et exige que les dépenses excédentaires soient amorties les années suivantes.

«Le Conseil fédéral décidera à la fin de l'année, une fois qu'il aura des chiffres plus précis, comment il assainira sa dette», explique-t-il. Certains montants risquent encore d'évoluer, indique-t-il. Il estime grossièrement le découvert à rembourser entre 20 et 35 milliards, soit moins que les 30 à 50 milliards annoncés

pendant la crise. Les 30,8 milliards incluent la rallonge annoncée mercredi pour les indépendants. Mis sous pression par le parlement, le Conseil fédéral a accepté de prolonger jusqu'au 16 septembre l'allocation pour perte de gain (APG) versée jusqu'en mai aux indépendants qui auraient été autorisés à reprendre leurs activités mais n'ont pu le faire faute de clients. Cette indemnité est d'ailleurs étendue aux personnes salariées de leur propre entreprise. Il en résulte un coût de 1 milliard de francs, mais ce montant est déjà pris en compte dans les 5,3 milliards de dépenses extraordinaires prévues cette année au chapitre de l'APG, explique Philipp Rohr, porte-parole de l'Administration fédérale des finances (AFF).

Aide aux transports

Ueli Maurer pense que l'endettement provoqué par le coronavirus pourra être lissé sur plusieurs années sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les impôts ni de mettre en route un programme d'économies. Un tel plan pénaliserait une économie déjà meurtrie par la crise, une économie dont le redémarrage prendra du temps.

L'exception d'un montant de 1 milliard de francs, les cautionnements fédéraux liés aux crédits-relais accordés aux PME ne

figurent pas dans ce calcul. Il s'agit de prêts remboursables et non de dépenses nettes. Une enveloppe maximale de 40 milliards a été prévue. À ce jour, les crédits réellement sollicités par les entreprises en mal de liquidités ne dépassent pas 15,5 milliards. Le Conseil fédéral rappelle que la fenêtre se ferme le 31 juillet. Après cette date, plus aucun crédit-relais ne pourra être demandé.

Une autre décision financière a été prise mercredi: 800 millions sont libérés pour venir en aide au secteur des transports publics. «La branche a subi de grosses pertes et a besoin de soutien», admet la présidente de la Confédération et ministre de la Mobilité, Simonetta Sommaruga. Le manque à gagner a été estimé entre 1,5 et 1,8 milliard par la branche elle-même.

Comme les entreprises de transports publics ne sont pas autorisées à faire des bénéfices, elles ne peuvent compenser les pertes que très partiellement. Elles doivent pour cela puiser dans leurs réserves. C'est pourquoi le Conseil fédéral est prêt à mettre la main au porte-monnaie pour couvrir une partie des besoins du trafic régional, du trafic local, du transport de fret et du financement des infrastructures. L'Union des transports publics (UTP)

demande un coup de pouce supplémentaire pour le trafic touristique.

Ce paquet de mesures est mis en consultation jusqu'au 22 juillet. Il pourra ensuite être mis en œuvre rapidement. Les 800 millions seront prélevés sur le fonds d'infrastructure ferroviaire et sur le budget 2021. À cela s'ajoute un prêt de 750 millions – soit 550 millions de plus qu'une année ordinaire – alloué aux CFF afin que l'opérateur ferroviaire puisse faire face à ses problèmes de liquidités.

Les impôts fédéraux rapporteront moins

Et le compte de l'année 2020, comment se présente-t-il? Comme les dépenses liées au coronavirus seront comptabilisées à part, le résultat de l'exercice en

cours sera surtout impacté par la baisse des recettes fiscales. L'impôt fédéral direct (IFD) rapportera 10 à 11% de moins que prévu; une partie des rentrées fiscales ne sera versée que l'année prochaine et les entreprises comme les particuliers ne devront pas payer d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement. La TVA devrait rapporter 12% de moins que ce qui a été inscrit au budget. La Confédération s'attend ainsi à encaisser 5 milliards de moins que ce qui avait été comptabilisé en début d'année. Le déficit pour l'année en cours devrait s'établir autour de 3,5 milliards. Cela reste grosso modo dans le cadre fixé par la règle du frein à l'endettement.

Pour l'année prochaine, Ueli Maurer pronostique un déficit de 1 milliard de francs. Pourquoi pas davantage? Parce que les recettes fiscales qui n'auront pas été payées cette année le seront en 2021. Les rentrées de l'IFD devraient s'accroître de 17% pour les personnes morales et de 6% pour les personnes physiques, prophétise le Département fédéral des finances (DFF). Celui-ci prévoit aussi un redressement des encaissements provenant de la TVA. ■

30,8 milliards

C'est le total des dépenses occasionnées par la pandémie.



Abo [Tous contre le coronavirus](#)

«La question de l'immunité collective fait l'objet de débats»

La vice-présidente de la task force scientifique Covid-19, Samia Hurst-Majno, fait le point sur un seuil qui alimente les discussions des scientifiques.

Marie Nicollier

Publié: 27.04.2021, 12h32



La professeure Samia Hurst-Majno, vice-présidente de la task force scientifique Covid-19.

Magali Girardin

Un peu plus de 10% de la population vaudoise est entièrement vaccinée. À cette population protégée contre le virus s'ajoutent les personnes qui ont développé des anticorps à même de leur assurer une immunité. Mais quel pourcentage doit-on viser, au juste, pour atteindre la fameuse immunité collective, aussi appelée immunité de groupe? On a entendu parler de 60%, puis de 70%, 80% ou 85%...

La médecin et bioéthicienne Samia Hurst-Majno, professeure à l'Université de Genève et vice-pré-

sidente de la task force scientifique Covid-19 qui conseille la Confédération, s'exprime sur cette question délicate.

À partir de quel pourcentage atteint-on une immunité collective contre le coronavirus?

Un tel seuil est-il atteignable et où se situe-t-il? Cette question est en train d'être discutée dans la recherche; elle fait l'objet de calculs et de débats. Il faut prendre en compte les variants, la vaccination... De nouvelles informations doivent sans cesse être intégrées.

«De nouvelles informations doivent sans cesse être intégrées.»

Pr Samia Hurst-Majno

Vous ne pouvez donc pas donner un chiffre à ce stade?

Non. Mais ce qu'il faut bien comprendre au sujet de l'immunité collective, c'est que ce n'est pas un «interrupteur»; un seuil avec un avant et un après. C'est plutôt l'équivalent d'un bouton de

volume, aux effets progressifs. Plus on arrive à vacciner de monde, mieux on se portera tous puisque le virus circulera moins dans la société. Quand on aura atteint 50% de la population vaccinée – c'est juste un exemple et on en est encore loin – les mesures requises pour contrôler le nombre de cas seront déjà moindres par rapport à maintenant.

«Un degré moindre d'immunité collective est déjà très souhaitable.»

Pr Samia Hurst-Majno

Qu'entend-on exactement par «immunité collective»?

Quand on parle d'un seuil, on parle habituellement d'une situation où il n'y a plus d'épidémie (plus de transmission et donc plus de cas). Un degré moindre d'immunité collective est cependant déjà très souhaitable. Dans une situation où toutes les personnes qui le désirent auraient accès à la vaccination et où les hôpitaux pourraient absorber, sans être débordés, les flambées

locales de cas (épidémies locales), le virus serait certes encore là mais la crise serait terminée.

Publié: 27.04.2021, 12h32

Vous avez trouvé une erreur? [Rapporter maintenant.](#)

THÈMES

Coronavirus

Vaccins

Covid-19

Immunité collective

Santé

42 commentaires

Votre nom

Sauvegarder

icon

[Voir tous les commentaires](#) ▾
